

AMAP Fruits des Vergers du Moulin des Noues
Saison automne - hiver 2017-2018



Objet

Le présent contrat règle les modalités de la vente de fruits et produits dérivés entre Les Vergers du Moulin des Noues à Maisdon-sur-Sèvre (44), et les consommateurs de l'AMAP de COUERON à qui elle livre ses produits.

Produits proposés

Fruits

Pommes et poires cultivées *selon le cahier des charges AB....* Certifiés par **ECOCERT** Sas F32600

- Fruits conditionnés en plateaux en fonction de la saveur dominante (plutôt acidulée ou plutôt douce).

Exemples de variétés			
Saveur	Pommes	Poires	Masse du plateau
plutôt acidulée	Akane, Reine des reinettes, RubINETTE, Elstar, Boskoop, Reinette d'Armorique, Patte de Loup, Reinette du Nord...	Williams, conférence suivant disponibilité	Environ 7 kg
plutôt douce	Akane, Gala, Golden, Melrose, Fuji, Jubilé...		Environ 7 kg

Les pommes sont livrées dans l'ordre de maturité des variétés soit :Akane, Reine des reinettes, Elstar, Gala, Boskoop, RubINETTE, Reinette du Nord, Jubilé, golden Melrose, Fuji, Reinette d'Armorique, Patte de loup.

- La répartition des variétés de fruits, dans les plateaux, évolue au cours de la saison.
- En fin de saison, le stock de fruits s'épuisant, la distinction entre les 2 types de saveur s'amenuise.

Jus de pomme

- Trois variétés : nature, pommes-citron, pommes-agrumes-gingembres, pommes-poire.
- conditionné en bouteilles d'1 litre.

Distribution

- Lieu et horaires : Centre Henri Normand, Place des Cités à Couëron (La Chabossière) le mardi de 18h à 19h15.
- Dates : 12 septembre, 10 octobre, 7 novembre, 5 décembre, 2 janvier, 30 janvier, 27 février (7 distributions).
- Chaque consommateur doit être adhérent de l'association des AMAP de COUERON.
- Un consommateur qui ne peut pas venir chercher ses produits s'arrange avec une tierce personne pour les récupérer. A défaut les fruits sont répartis entre les personnes présentes à la fin de la distribution. Aucun remboursement ne sera effectué.
- Les plateaux et les bouteilles vides (**sans les bouchons**) sont à rapporter au producteur à la distribution suivante.

Modalités de paiement

- Paiement d'avance des produits : chèques (**1 chèque ou 2 chèques suivant vos désirs**) ou espèces ou Retz'L (monnaie locale) remis à la signature du contrat.
- Chèques libellés à l'ordre de **Les vergers du moulin des noues**

Fin de contrat, démission

- Le contrat expire naturellement au terme de la dernière distribution.
- Un adhérent peut quitter l'AMAP, en cours de saison, et céder son contrat à un remplaçant. Celui-ci est choisi soit sur la liste d'attente de l'AMAP soit trouvé par la personne démissionnaire.

Produit	Saveur	Prix	Nombre par mois	Montant par produit		
Plateaux de fruits	Plutôt acidulée	16 €		16€ x 7 x	=	
	Plutôt douce	16 €		16€ x 7 x	=	
	Acidulée/douce en alternance	16 €		16€ x 7 x	=	
Bouteilles de jus de pomme	Nature	2,40 €		2,40€ x 7 x	=	
	Pomme-citron ou Pomme-poire ou Pommes-agrumes-gingembres	2,80 €		2,80€ x 7 x	=	
				TOTAL	=	Nb chèques Ou espèces
						<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2

Dans l'incertitude de la quantité de pommes récoltées et du nombre de contrat global, Il est possible que le dernier plateau comprenne des fruits et du jus avec un maximum de 4 litres par plateau.

Contrat à renvoyer en 2 exemplaires signés, accompagné du règlement, **pour le 5 septembre 2017** à Hélène Redon-Guicheteau – 18 rue du Rocher 44220 COUERON – helene.redon-guicheteau@orange.fr

Fait àen deux exemplaires, le

Le consommateur : Nom :

Les Producteurs : Maël Sinoir et Marie Paule Dugast

Adresse :

Le Moulin des Noues
44690 Maisdon-sur-Sèvre

Téléphone :

Téléphone : 02.40.03.84.32

Courriel :

Portable : Marie Paule 06.65.39.10.10

Signature

Courriel : lesvergersdumoulin@free.fr